

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : eahaaby-csslaval-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/b21af8365129ba31938a1f23>

Date d'obtention : 2025-09-04 19:37:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque je reçois un signalement, je rencontre l'auteur de ce dernier en faisant passer la grille d'évaluation de l'incident. Je rencontre ensuite la victime et je fais de même. Je rencontre par la suite tous les témoins pour répéter le processus. Si je juge que les intentions de l'instigateur sont malveillantes, je communique avec le service de police, explique brièvement la situation à l'auteur concerné et lui confisque son cellulaire. Si les intentions sont autres, je rencontre le jeune et lui fait passer la grille d'évaluation.

Confisquer les téléphones qui contiennent la photo pour éviter la propagation du contenu. Informer le policier en charge de ce dossier au service de police local. Informer tous les parents concernés. Faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que malgré la collaboration ou non des jeunes, toutes les étapes se doivent d'être réalisées. Je retiens également que nous sommes tenus de débiter le protocole dès que nous recevons un signalement qui démontre un impact dans la vie de la victime. Également, nous devons rencontrer tous les acteurs impliqués de proche ou de loin. Si nous apprenons que l'acte est malveillant, nous avisons le service de police qui poursuivra les interventions. Je retiens également, que notre intervention est importante, même si nous apprenons que le contenu des photos n'est pas pornographique, dans le but de respecter l'intégrité physique et psychologique de la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre auprès de la victime, car nous devons nous assurer d'avoir une approche positive qui amènera la jeune à prendre des meilleures décisions. Nous devons marquer l'importance de la situation, tout en la rassurant et en lui indiquant les meilleures façons de prendre soin d'elle.